

Grille tarifaire 2025

Grille tarifaire en vigueur du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La grille tarifaire annuelle est fixée par le Conseil d'Administration sous délégation de l'assemblée générale, selon un montant forfaitaire couvrant l'ensemble des prestations et rapporté au nombre de salariés, appliquant un système PER CAPITA et mutualisé, comme prescrit par l'article L. 4622-6 du CT. Le décret n°2022-1749 du 30 septembre 2022 relatif au financement des SPSTI et l'arrêté du 26 septembre 2024 relatif au CMN de l'ensemble socle de services des SPSTI viennent définir les modalités du calcul des cotisations.

Frais d'adhésion

Droits d'entrée <i>Frais facturés uniquement à l'adhésion</i>	Montant HT	Montant TTC
Les droits d'entrée sont forfaitaires	7.62 €	9.14 €

Cotisation annuelle générale pour les entreprises adhérentes

Cotisation annuelle par salarié <i>Quel que soit son temps de travail et sa date d'entrée dans l'entreprise</i>	Cotisation HT	Cotisation TTC
Salariés (CDD/CDI) ⁽¹⁾	95 €	114 €
Intermittents du spectacle ⁽²⁾	95 €	114 €
Travailleurs détachés ou éloignés	95 €	114 €
Saisonniers (CDD Saisonnier) soumis à visite médicale	95 €	114 €
Saisonniers (CDD Saisonnier) soumis à AFP (Action de Formation et de Prévention)	40 €	48 €
Chefs d'entreprises ayant au moins 1 salarié ⁽³⁾	95 €	114 €
Travailleurs multi-employeurs ⁽⁴⁾	95 € / nombre d'employeurs	114 € / nombre d'employeurs

(1) L'ASTPB facture à partir de 7 jours de présence dans l'entreprise sur l'année civile concernée.

(2) Le montant de la cotisation s'applique uniquement dans le cas où l'intermittent du spectacle a bénéficié d'un rendez-vous médical sur l'année civile

(3) Le chef d'entreprise s'inclut lors de la déclaration d'effectifs

(4) Cotisation annuelle mutualisée pour l'ensemble des employeurs adhérents à l'ASTPB sous conditions prévues par la réglementation. Pour plus d'informations : contact@astpb.com.

Frais d'adhésion

Cotisation annuelle <i>Démarre à date de la signature, valable pour 1 an</i>	Cotisation HT	Cotisation TTC
Travailleur indépendant	200 €	240 €

<p>VALIDATION C.A. (Conseil d'Administration) <i>Sous délégation de l'Assemblée Générale</i></p>
<p>Date : 20/12/2024</p>